Rapport annuel

# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



# R.P.Q.S. 2020

# PARTIE 1

# Territoire « MONTBAZENSRIGNAC »



# Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	4
	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
-	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
-	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
	RESSOURCES EN EAU	
	NOMBRE D'ABONNEMENTS	7
	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	9
	LONGUEUR DU RESEAU	9
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	10
	TIMETION DESTAINS EN VIGOEOR	
	TRIA DO SERVICE DE L'EAUTOTABLE	
	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQ	
	ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC	
	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000	
	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	15
	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1	
	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA)	
	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ)	
=	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES)	18
	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHER	
	U SYNDICAT)	18
	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3	
	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4	
	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5	
	RECETTES D'EXPLOITATION	19
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	20
	Qualite de l'eau	20
	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	
	PERFORMANCE DU RESEAU	
		22
:		
<u> </u>	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	24
Ī	RENOUVELLEMENT DES RESEAUXTAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM	24 MEES 24
Ī	RENOUVELLEMENT DES RESEAUXTAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	24 MEES 24 24
i	RENOUVELLEMENT DES RESEAUXTAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNESDUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	24 MEES 24 24 25
i	RENOUVELLEMENT DES RESEAUXTAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNESDUREE D'EXTINCTION DE LA DETTETAUX D'IMPAYES	24 MEES 24 24 25
	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE TAUX D'IMPAYES EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS	24 MEES 24 24 25 25
	RENOUVELLEMENT DES RESEAUXTAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNESDUREE D'EXTINCTION DE LA DETTETAUX D'IMPAYES	24 MEES 24 24 25 25
• • • • • •	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM  DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS  CRITES RECUES:	24 MEES 24 25 25 25 25
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24 MEES 24 24 25 25 25 25
EC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE TAUX D'IMPAYES EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES: TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	24 MEES 24 24 25 25 25 25 25 25
EC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE	24 MEES 24 25 25 25 25 25 25 25
EC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	24 MEES 24 25 25 25 25 25 25 25 25
EC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE ECES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE  BRANCHEMENTS EN PLOMB	24 MEES 24 25 25 25 25 25 25 25 26 26 26 26 26
EC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE  BRANCHEMENTS EN PLOMB ETAT DE LA DETTE	24 MEES 24 25 25 25 25 25 25 25 26 26 26 26 26
ECC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE  BRANCHEMENTS EN PLOMB  ETAT DE LA DETTE  MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	24 MEES 24 25 25 25 25 25 27
ECC	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX  TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAM DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES  DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE  TAUX D'IMPAYES  EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS CRITES RECUES:  TAUX DE RECLAMATIONS:  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCE E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE  BRANCHEMENTS EN PLOMB ETAT DE LA DETTE	24 MEES 24 24 25 25 25 25 26 26 26 26 27

Rapport annuel



	ACTIONS DE SOLIDAR MAINE DE L'EAU				
	MONTANT DES ABAN				
DE	E SOLIDARITE				31
Ш	DESCRIPTIFS ET MON	TANTS FINANC	IERS DES OPER	LATIONS DE COC	PERATION
	ECENTRALISEE CONDUIT				
GE	ENERAL DES COLLECTIV	ITES TERRITOR	IALES		31

Rapport annuel





## Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- 46 Communes Aveyronnaises: ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LES ALBRES, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjouls), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE
- 3 EPCI: DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC), AUBRAC CARLADEZ VIADENE (Communes de CONDOM D'AUBRAC et SAINT-CHELY-D'AUBRAC) et RODEZ AGGLOMERATION (Communes de DRUELLE-BALSAC, LE MONASTERE, LUC-LA-PRIMAUBE, OLEMPS, ONET-LE-CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES)

### **■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

68 081 habitants

### CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES - SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2009. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

### PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC
	t control to the cont

La collectivité prend en charge

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

Rapport annuel



### RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2020 [%]	Variation 2019/2020
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade Saint-Chély-D'aubrac - Prélèvement d'eau de surface	2 964 395	3 027 720	44.9%	+2.14%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	3 390 304	3 641 277	54.0%	+7.40%
SOURCE de Condom d'Aubrac	3 039	2 909	0.04%	-4.30%
SOURCE St-Chély d'Aubrac - Le Pouget	11 942	8 221	0.12%	-31.16%
SOURCE Bourg St-Chély d'Aubrac	53 473	49 922	0.74%	-6.64%
SOURCE de Bouillac	7 917	O <sup>1</sup>	0 %	
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	3 324	3 018	0.04%	-9.20%
SOURCE St-Chély d'Aubrac Belvezet	571	749	0.01%	+31.17%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 773	4 241	0.06%	+12.40%
SOURCE St-Chély d'Aubrac Bonnefon	1 085	3 343	0.05%	+208.39%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0.06%	<b>(5)</b>
Total des prélèvements [m³]	6 444 073	6 745 650	100%	+4.82%

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Abandon de la source

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]	Variation 2019/2020
RODEZ	104 504	92 936	-11.07%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	702	612	-12.82%
SIAEP de LA VIADENE	4.7	7.5	(4)
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	-	:=:	140
SIAEP du SEGALA	742 807	777 417	+4.66%

EXERCICE 2020

# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

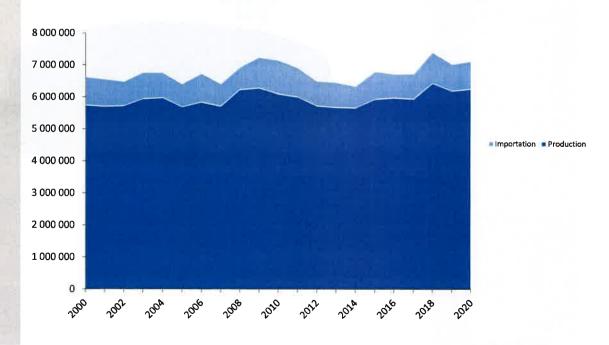
### Volumes produits

		111	
Ouvrage	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Variation 2019/2020
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac	6 105 337	6 185 799	+1.32%
Traitement complet			
SOURCE de Condom d'Aubrac	3 039	2 909	-4.28%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	11 942	8 221	-31.16%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	53 473	49 922	-6.64%
SOURCE de Bouillac	7 917	0	
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	3 324	3 018	-9.21%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	571	749	+31.17%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 773	4 241	+12.40%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	1 085	3 343	208.11%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	6 194 711	6 262 452	+1.09%
Importations	848 013	870 965	+2.71%
Total général	7 042 724	7 133 417	+1.29%

### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



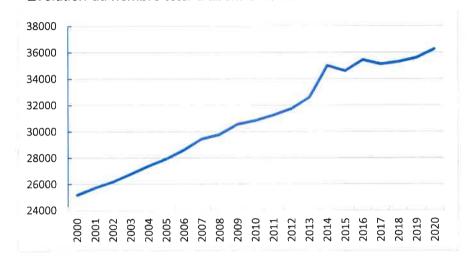
Rapport annuel



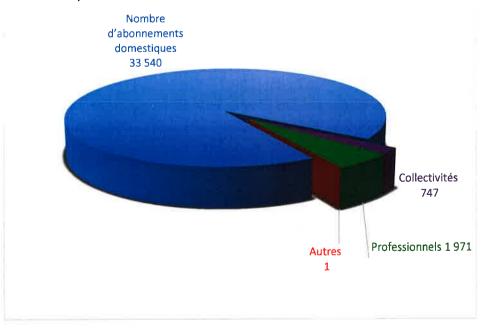
### **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	32 896	33 540	+1.96%
Collectivités	762	747	-1.97%
Professionnels	1 943	1 971	+1.44%
Autres	±.0	1	
Nombre total d'abonnements	35 601	36 259	+1.84%

### • Evolution du nombre total d'abonnements



### Répartition des différents abonnements en 2020



Rapport annuel EXERCICE



# SIMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

• Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)

ANGLARS-SAINT-FELIX	439
ASPRIERES	411
AUZITS	540
BELCASTEL	154
BERTHOLENE	558
BESSUEJOULS	136
BOUILLAC	274
BOURNAZEL	224
BOZOULS	1 760
BRANDONNET	174
CAMPUAC	277
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	590
COMPOLIBAT	203
CONDOM D'AUBRAC	137
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	259
DRUELLE BALSAC	1 451
DRULHE	241
ESCANDOLIERES	148
ESPEYRAC	122
GABRIAC	324
GALGAN	209
GOLINHAC	281
GOUTRENS	308
LA LOUBIERE	757
LANUEJOULS	459
LASSOUTS	279
LE MONASTERE	1 145
LES ALBRES	209
LUC LA PRIMAUBE	3 259
LUGAN	203
MALEVILLE	562
MAYRAN	305
MONTBAZENS	919
MONTROZIER	906
OLEMPS	1 788
ONET-LE-CHATEAU	6 546
PEYRUSSE-LE-ROC	179
PREVINQUIERES	46
PRIVEZAC	233
RIGNAC	1 113
RODELLE	604
ROUSSENNAC	346
SAINT-CHELY-D'AUBRAC	381
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	639
SAINT-IGEST	136
SAINT-REMY	198
SAINTE-EULALIE-D'OLT	26
SALLES-LA-SOURCE	1 358
SEBAZAC-CONCOURES	1 623
SEBRAZAC	278
SONNAC	272
VALADY	840
VALZERGUES	138
VAUREILLES	303
VILLENEUVE	989
TOTAL	36 259

Rapport annuel



### **■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

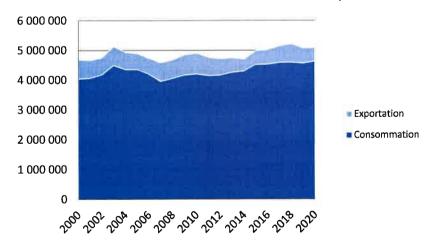
Volumes [m³]	2019	2020	Variation	
Volume produit	6 194 711	6 262 452	+1.08%	
Volume importé	848 013	870 965	+2.71%	
Volume exporté	- 511 845	- 462 963	-9.55%	
Volume mis en distribution	6 530 879	6 670 454	+2.14%	
Volume total vendu aux abonnés	4 557 359	4 628 797	+1.57%	

La consommation moyenne par abonnement est de :  $128 \text{ m}^3$  par an. Elle était de  $128 \text{ m}^3$  en 2019 soit -% sur un an.

### • Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2019 [m³]	Exporté en 2020 [m³]
CASTELNAU DE MANDAILLES	8 208	7 510
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	21 054	22 276
Hôpital de Cayssiols	22 754	18 831
RODEZ	149 731	109 235
SAINT COME D'OLT	50 892	61 771
SI des Eaux de FOISSAC	14 358	10 410
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	1 132	1 517
SIAEP de LA VIADENE	44 397	37 155
CMC – ex SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	40 973	36 585
RGD - Ex SIAEP du NORD DECAZEVILLE	11 885	11 885
SIAEP du SEGALA	141 715	142 422
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	4 746	3 366
Volume total exporté	511 845	462 963

### • Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



### LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 389,3	2 389,3	=

EXERCICE 2020





# Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *SDEI-SUEZ*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### • Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1er janvier 2020	1er janvier 2021
ANGLARS SAINT FELIX	0,33	0,33
ASPRIERES	0,33	0,33
AUZITS	0,33	0,33
BELCASTEL	0,33	0,33
BERTHOLENE	0,33	0,33
BESSUEJOULS	0,33	0,33
BOUILLAC	0,33	0,33
BOURNAZEL	0,33	0,33
BOZOULS	0,33	0,33
BRANDONNET	0,33	0,33
CAMPUAC	0,33	0,33

EXERCICE 2020



CLAIRVAUX D'AVEYRON	0,33	0,33
COMPOLIBAT	0.33	0,33
CONDOM D'AUBRAC	0.33	0,33
DRUELLE BALSAC	0.33	0,33
	0,33	0,33
DRULHE	0,33	0,33
ESCANDOLIERES	0,33	0,33
ESPEYRAC	0,33	0,33
GABRIAC	0,33	0,33
GAGES-MONTROZIER	0,33	0,33
GALGAN		0.33
GOLINHAC	0,33	
GOUTRENS	0,33	0,33
LA LOUBIERE	0,33	0,33
LANUEJOULS	0,33	0,33
LASSOUTS	0,33	0,33
LE MONASTERE	0,33	0,33
LES ALBRES	0,33	0,33
LUC	0,33	0,33
LUGAN	0,33	0,33
MALEVILLE	0,33	0,33
MAYRAN	0,33	0,33
MONTBAZENS	0,33	0,33
OLEMPS	0,33	0,33
ONET LE CHATEAU	0.33	0,33
PALMAS D'AVEYRON (Cruéjouls)	0.33	0,33
PEYRUSSE LE ROC	0,33	0,33
PREVINQUIERES	0,33	0,33
PRIVEZAC	0,33	0,33
RIGNAC	0,33	0,33
RODELLE	0,33	0,33
ROUSSENNAC	0,33	0,33
SAINT CHELY D'AUBRAC	0,33	0,33
SAINT CHRISTOPHE VALLON	0,33	0,33
SAINTE EULALIE D'OLT	0,33	0,33
SAINT IGEST	0.33	0,33
SAINT REMY	0,33	0,33
SALLES LA SOURCE	0,33	0,33
SEBAZAC CONCOURES	0,33	0,33
SEBRAZAC	0,33	0,33
SONNAC	0,33	0,33
VALADY	0,33	0,33
VALZERGUES	0,33	0,33
VAUREILLES	0,33	0,33
VILLENEUVE	0,33	0,33

Rapport annuel

### TARIF HORS REDEVANCE

# ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1° janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	36,59	2	2
	Abonnement Diam 20 mm	46,03	*	-
	Abonnement Diam 30 mm	49,57	-	
	Abonnement Diam 40 mm	57,83	ş	
	Abonnement Diam 50 mm	82,61	=	2
	Abonnement Diam 60 mm	82,61		:4
	Abonnement Diam 80 mm	123,92	=:	_
	Abonnement Diam 100 mm	165,23	=	_
	Abonnement Diam 150 mm	206,54	1 2	ũ
	Abonnement Diam 200 mm	289,15		_
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 150 m³)	0,6156	0.00	_
(tranches en m³/an)	N° 2 (151 à 300 m³)	0,6156	, .	_
	N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,6156	7.5	2
	N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,6156	(9 <del>4</del> 2	-
Part de la collectivité	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,77	59,36	ë
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	76,63	=
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	80,17	*
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	124,13	-
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	133,61	¥
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	133,61	=
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	140,82	
	Abonnement Diam 100 mm	ē	165,23	
	Abonnement Diam 150 mm	12	206,54	<u> </u>
	Abonnement Diam 200 mm	=	289,15	2
art proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 150 m³)	0,5813		#:
(tranches en m³/an)	N° 2 (151 à 300 m³)	0,5710	1,1969	
	N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,5295	1,1451	
	N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,4290	1,0446	4
edevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	5-
	TVA	5,5%	5.5%	_

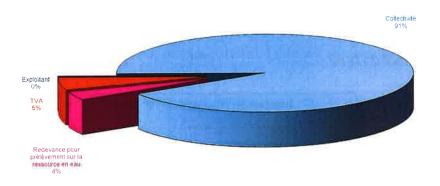
<sup>\*</sup> Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Exploitant	110,46	•	2
Collectivité	92,53	202,99	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	2
TVA	11,59	11,59	_
Total [€ TTC]	222,38	222,38	-

Variation EXPLOITANT + GOLLECTIVITE (HT) ± 0,00%

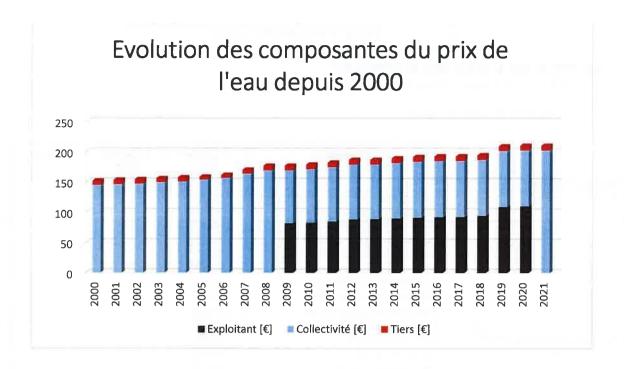
### Répartition au 1er janvier 2021



### EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145,00	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,90
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,20
2010	82,79	88,60	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,50	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,10
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,70	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88
2019	109,26	92,53	7,80	209,59
2020	110,46	92,53	7,80	210,79
2021		202,99	7,80	210,79



### TARIF AVEC REDEVANCE

### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	36,59	9	
	Abonnement Diam 20 mm	46,03	8	=
	Abonnement Diam 30 mm	49,57	70	
	Abonnement Diam 40 mm	57,83	2	==
	Abonnement Diam 50 mm	82,61	2	=
	Abonnement Diam 60 mm	82,61	÷	-
	Abonnement Diam 80 mm	123,92	#	
	Abonnement Diam 100 mm	165,23	₩.	: <del>-</del> :
	Abonnement Diam 150 mm	206,54	<u> </u>	-
	Abonnement Diam 200 mm	289,15	=	2
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 150 m³)	0.6156	*	_
(tranches en m³/an)	N° 2 (151 à 300 m³)	0,6156	э.	-
(drainers on mineral)	N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,6156	Η.	3
	N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,6156	쑙	-
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,77	59,36	-
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	76,63	-
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	80,17	=
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	124,13	-
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	133,61	
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	133,61	3
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	140,82	-
	Abonnement Diam 100 mm	1#1	165,23	-
	Abonnement Diam 150 mm	575	206,54	-
	Abonnement Diam 200 mm	· ·	289,15	_
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 150 m³)	0,5813	1,1969	12
(tranches en m³/an)	N° 2 (151 à 300 m³)	0,5710	0,5710	-
,	N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,5295	1,1451	-
	N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,4290	1,0446	-
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la	0,065	0,065	_
	ressource en eau [€/m³]	·	·	
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33	
	TVA	5,5%	5,5%	

<sup>\*</sup> Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

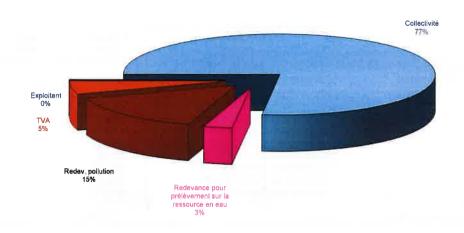
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Exploitant	110,46	D#3	
Collectivité	92,53	202,99	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	34
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	
TVA	13,77	13,77	-
Total [€ TTC]	264,16	264,16	-

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) + 0.00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³.

2,20 €/m³

### Répartition au 1er janvier 2021



### TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

### **■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1**

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement Diam 15 mm	18,295	135	발
•	Abonnement Diam 20 mm	23,015	9 <b>4</b> 0	2
	Abonnement Diam 30 mm	24,785	170	Ξ.
	Abonnement Diam 40 mm	28,915	323	*
	Abonnement Diam 50 mm	41,305	725	2
	Abonnement Diam 60 mm	41,305	j <b>e</b> ).	5
	Abonnement Diam 80 mm	61,96	( <u>2</u> 6)	<u>=</u>
	Abonnement Diam 100 mm	82,615	(8)	5
	Abonnement Diam 150 mm	103,27	9 <b>.</b>	-
	Abonnement Diam 200 mm	144,575	<b>3</b>	\$
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6156	별	坚

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA)

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,4185	5	97.

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3

### **■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ)**

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,3296	-7.	870

### TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4

### TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES)

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de l'exploitant		`		
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,4185		

### TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5

# ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT)

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation	
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6156	2		

### TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT

### ■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3

• Evolution du tarif de l'eau

Selon conventions passées

### TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part syndicat				
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,3991	0,8176	

### ■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part syndicat Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,4290	1,0446	



### RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2019	2020
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	3 330 824.09 €	3 716 780.15 €
dont abonnements	817 089.67 €	834 963.40 €
Recettes de volume exporté	755 704.10 €	759 077.36 €
Total recettes de vente d'eau	4 086 528.19 €	4 475 857.51 €
Autres recettes		
Autres recettes	181 826.24 €	243 071.96 €
Total des recettes	4 268 354.43 €	4 718 929.92 €

### • Recettes de l'exploitant

	2019	2020
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	3 882 951.78 €	4 536 789.78 €
dont abonnements	1 299 524.01 €	1 342 301.86 €
Total recettes de vente d'eau	3 882 951.78 €	4 536 789.78 €
Autres recettes		
Autres recettes	255 098.72 €	264 386.72 €
Total des recettes	4 138 050.50 €	4 801 176.50 €

Les annuités payées en 2020 sont de 614 853.61 € dont :

412 638.75 € de remboursement en capital, 202 214.86 € d'intérêts.



## Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes	
Conformité microbiologique	199	2	98,99 %	Strept., Esch.	
Conformité physico-chimique	71	1	98,59 %	Chlorure de Vinyl	

### PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

### Barrage d'Aubrac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
<b>→</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade

→ 80 % arrê	é préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux en
-------------	--

### PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély)

<b>→</b>	80 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux en cours
----------	------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable 100 %

EXERCICE 2121



### **EXECUTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

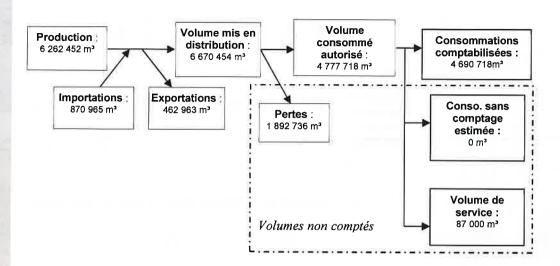
### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	105



### PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 87 000 m³ par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2	9'29	69,2	71,1	73,30	74,18	74,93	75,13	76,19	92'22	71,59	76,18	73.47

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

2008	7000	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]		3,0	2,85	2,59	2,24	1.99	1,91	2,15	1,92	1,79	2,48	2,02	2.27

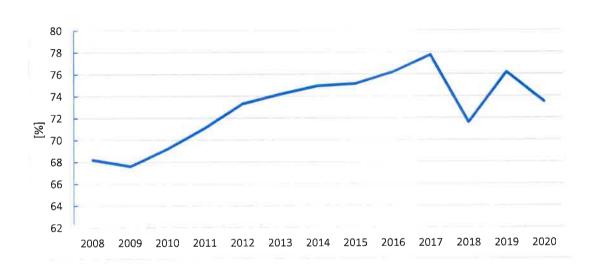
EXERCICE



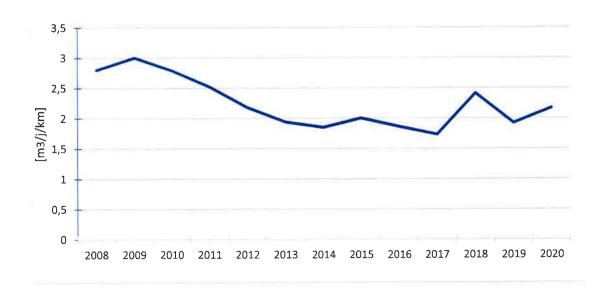
- indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,8	3,0	2,79	2,52	2,18	1,94	1,85	2,00	1,86	1,73	2,41	1,92	2.17

• Evolution du rendement du réseau de distribution



• Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



Rapport annuel

EXERCICE



### RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	_			_			_	_	-				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	31,445	0	4,937	4,760	4,715	7,306	12,768	6,945	7,709	16,338	29,845	28,403	32.329
Taux moyen de renou- vellement des réseaux d'eau potable	1,49%	0	%05'0	0,50%	1%	0,50%	0,55%	0,30%	0,18%	%89'0	1,25%	1,19%	1,35%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2020).

# TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC	3,37	4.31	4.74	4,63	3,96	4,59	3,43	4,57

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 166 interventions sur le réseau non programmées.

# ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de <u>un jour ouvré</u> pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Rapport annuel

EXERCICE



**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de respect du délai (%)	NC	98	98	98	98	98	92,69	91,61	93,94

### DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Au titre de l'exercice 2020, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 8 176 796,69€ / (11 671 799,52€ - 8 264 862,93€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,50	1,29	1,24	2,58	1,68	2,00	1,66	2,44	2,40

### TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2019, s'établit à 155 999,44€ sur une somme totale facturée de 9 837 157,02€, soit un taux d'impayés de 1,59 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	2%	2%	2%	2%	1,64%	1,30%	1,44%	1,51%	2,29%	0,85%	1,10%	1.59%

<sup>\*</sup>Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

# EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

### ■ TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	(530/36 259) x 1000 =14,62 / 1000 soit 1,46%
Règlement / Encaissement	(10/36 259) x 1000 = 0,28 / 1000 soit 0,03 %
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	(886/36 259) x 1000 = 24,44 / 1000 soit 0,02 %



# Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Périmètres de protection	53 049.36
Etudes Nouvelle Ressource AEP	9 486 168.46
Travaux divers sur marchés	428 547.35
Travaux divers hors marchés	27 600.71
Le Monastère	557.99
Acquisition compteurs	113 321.20
Matériel de bureau et informatique	82 233.50
Site internet - Communication	6 782.00
Mobilier	3 272.20
Renforcement La Basterie Tricherie	3 980.00
Construction Réservoir de Roquelaure	57 783.31
Reprise FEEDER Descente de Salgues	43 500.24
Energie Verte – Courant vert	2 600.00
Interconnexion PMR/MURET	531.25
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	88 459.75
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	65 327.26
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	15 705.58
Elarg. Périmètres Syndical – Bouillac	10 372.10
Elargissement Syndical – Gages-Montrozier	35 535.00
Elarg. Périmètre Syndical Ste Eulalie d'Olt	204.60
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	165 967.57
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	30 335.26
Renouvellement réseau AEP Commune de Druelle- Le Paas	955.68
Reprise réseaux AEP - DN60 - CLAIRVAUX	192 166.96
Programme actions réduction pertes d'eau sectorisation LOT AEP 255	19 263.60
Reprise cana. DN100 – VALADY SALLES LA SOURCE	278 759.68
Reprise canalisation – St Christophe	440 473.56
Reprise réseau Druelle LOT AEP 264	182 348.65
Renouvellement canalisation eau brute LOT AEP 265	2004.26
Mise en conformité du captage de Cuzac (PPI, PPR et PPE	10 117.50
Reprise canalisation défectueuse Anglars- St-Felix Privezac Vaure	207 443.45
Renouv-restructuration réseau AEP Plateau Hymes Auzits	218 032.87

# MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION
Dotations / Participations	2 523 107.65 €

SMAEP de MONTBAZENS R

EXERCICE 2020



# R.P.Q.S. 2020

# PARTIE 2

# Territoire « CONQUES - MURET LE CHATEAU »







# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	
	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
		3
		3
	RESSOURCES EN EAU	
	NOMBRE D'ABONNEMENTS	aa ⊤ 5
	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
	LONGUEUR DU RESEAU	
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC8	
	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
	Prix du service de l'eau potable	8
	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF	. 10
	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	. 12
_	RECETTES D'EXPLOITATION	. 14
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE15	
	QUALITE DE L'EAU	15
	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
_	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
	PERFORMANCE DU RESEAU	
	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	
	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	
	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	
	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	
	TAUX D'IMPAYES	
	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS	
EC	CRITES RECUES :	20
	TAUX DE RECLAMATIONS :	20
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE21	
	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	
-	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMEN	
DE	E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	21
	BRANCHEMENTS EN PLOMB	
	ETAT DE LA DETTE	. 22
OF	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE RGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU	22
	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	
	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	
■ DOM	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LI 1AINE DE L'EAU24	E
	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND	S
DE	E SOLIDARITE	24
	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATIO	NC
	ECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE ENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	24

Rapport annuel



# Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de 9 Communes Aveyronnaises : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

### ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 904 habitants

### **■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

### PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil



### RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2020 [%]	Variation 2019/2020
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	26 915	23 420	4.49%	-13%
U.P. Conques - L'Ouche	131 058	124 765	23.91%	-4.8%
U.P. Muret	392 180	357 821	68.60%	-8.8%
U.P. Sources de Conques	23 172	15 595	3%	-32.7%
Total des prélèvements [m³]	573 325	521 601	100%	-9.0%

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]	Variation 2019/2020
SMAEP de Montbazens-Rignac	40 973	36 585	-10.7%
Ancien SI Nord Decazeville - RGD	4 559	5 071	+11.2%
Total des importations [m³]	45 532	41 656	-8.5%

### • Volumes produits

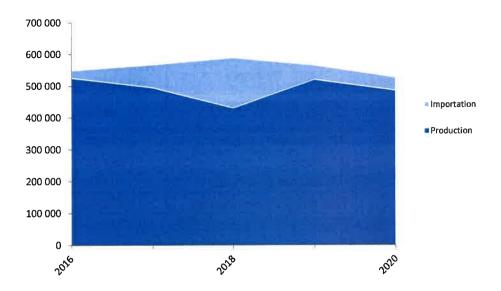
Ouvrage	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Production 2020 [%]	Variation 2019/2020
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	26 915	23 420	4.83%	-13%
U.P. Conques - L'Ouche	131 058	124 765	25.71%	-4.8%
U.P. Muret	392 180	357 821	73.75%	-8.8%
U.P. Sources de Conques	23 172	15 595	3.21%	-32.7%
Besoin des usines	- 52 921	- 36 396	-7.50%	-31.2%
Total des productions [m³]	520 404	485 205	100%	-6.8%

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	520 404	485 205	-6.8%
Importations	45 532	41 656	-8.5%
Total général	565 936	565 936	-

Rapport annuel

### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

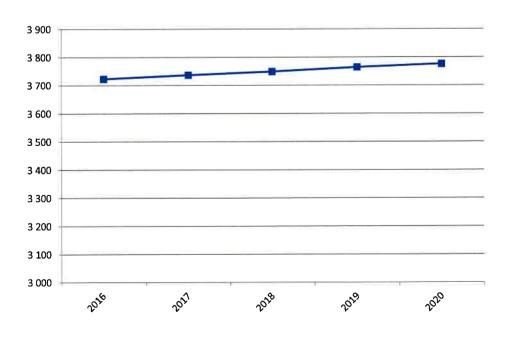


### NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	3 763	3 775	+0.32%
Autres	1	1	
Nombre total d'abonnements	3 764	3 776	+0.32%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

### Evolution du nombre total d'abonnements



Rapport annuel



# SIMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# • Répartition des abonnés par commune

COMMUNES	2019	2020
CONQUES EN ROUERGUE	794	796
MARCILLAC VALLON	983	989
MOURET	344	348
MURET LE CHATEAU	218	221
NAUVIALE	347	347
PRUINES	220	219
SAINT FELIX DE LUNEL	257	257
SENERGUES	290	287
VILLECOMTAL	311	312
Total des abonnés	3 764	3 776

# ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2019	2020	Variation
Volume produit	520 404	485 205	-6.8%
Volume importé	45 532	41 656	- 8.5%
Volume exporté			-
Volume mis en distribution	565 936	526 861	-6.9%
Volume total vendu aux abonnés	358 913	386 396	+7.7%

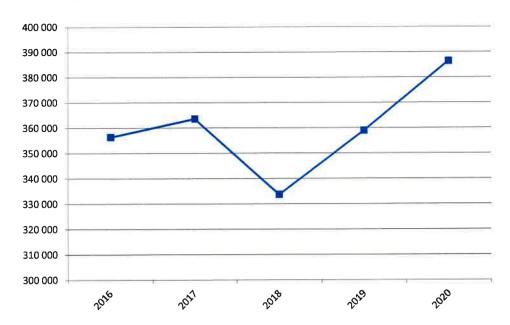
La consommation moyenne par abonnement est de : 102 m³ par an. Elle était de 95 m³ en 2019 soit +7.37% sur un an.

# Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2019 [m³]	Exporté en 2020 [m³]
Néant	180	ė.
Volume total exporté	-	<u> </u>



# • Evolution des volumes vendus aux abonnés



# LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	398.76	400.86	+0.5%

EXERCICE 2020





# Tarification et recettes du service public de l'eau potable

#### FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

# Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1er janvier 2021
SIAEP Conques-Muret le Château	0,33	0,33

EXERCICE 2020

# TARIF HORS REDEVANCE

# LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

# Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique *		2020	2021
	Part Fixe	74.40 €	69.50 €
	<i>Variation</i>	-6.06%	-6.59%
Abonnement pris en compte	Part Variable	1.237 €	1.237 €
dans la facture de 120m3	Variation	+3.34%	0.00%
	120 m³	222.84 €	217.94 €
Abonnement secondaire *			
, 10011110111011101110111011101110111011		2020	2021
	Part Fixe	74.40 €	69.50 €
	Variation	-6.06%	-6.59%
//		1.007.0	
	Part Variable	1.237 €	1.237 €
	Part Variable  Variation	+3.34%	1.237 € 0.00%
Abonnement professionnel *	Variation		
Abonnement professionnel *	Variation	+3.34%	0.00%
Abonnement professionnel *	Variation	+3.34%	0.00% <b>2021</b>
Abonnement professionnel *	Variation Part Fixe	+3.34% 2020 171.00 €	0.00% 2021 171.00 €
Abonnement professionnel *	Variation  Part Fixe  Variation	+3.34% 2020 171.00 € 0.00%	0.00%  2021  171.00 €  0.00%
Abonnement professionnel *	Variation  Part Fixe  Variation  Part Variable	+3.34% 2020 171.00 € 0.00% 0.945 €	0.00%  2021  171.00 €  0.00%  0.972 €
	Variation  Part Fixe  Variation  Part Variable	+3.34% 2020 171.00 € 0.00% 0.945 €	0.00%  2021  171.00 €  0.00%  0.972 €
Abonnement professionnel *  Abonnement Industriel *	Variation  Part Fixe  Variation  Part Variable	+3.34% 2020 171.00 € 0.00% 0.945 €	0.00%  2021  171.00 €  0.00%  0.972 €
	Variation  Part Fixe  Variation  Part Variable	+3.34%  2020  171.00 €  0.00%  0.945 €  +1.94%	0.00%  2021  171.00 €  0.00%  0.972 €  +2.86%
	Part Fixe Variation Part Variable Variation	+3.34%  2020  171.00 €  0.00%  0.945 €  +1.94%	0.00%  2021  171.00 €  0.00%  0.972 €  +2.86%
	Part Fixe Variation Part Variable Variation Part Fixe	+3.34%  2020  171.00 €  0.00%  0.945 €  +1.94%  2020  306.00€	2021 171.00 € 0.00% 0.972 € +2.86% 2021 290.00€

<sup>(\*)</sup> Selon contrat de DSP.

# A ces prix, s'ajoutent

	1er janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

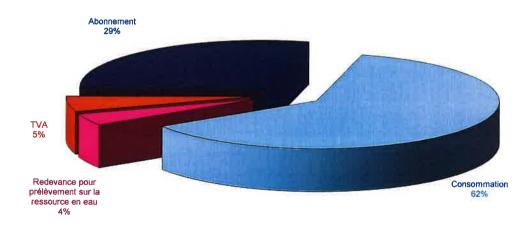
# Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1°r janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Abonnement	74.40	69.50	-6.6%
Consommation (part variable)	148.44	148,44	_
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.60	9.60	-
TVA	12.78	12.51	-2.11%
Total [€ TTC]	245.22	240.05	-2.11%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³

2.00 €/m³

# Répartition au 1er janvier 2021



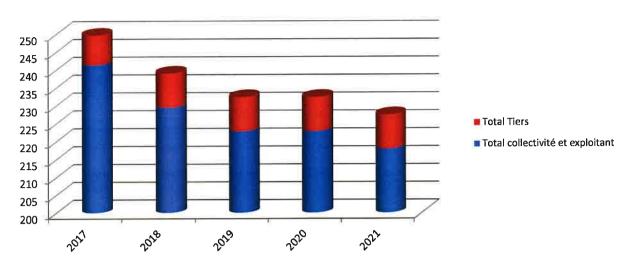
# EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95.00	146.40	8.40	249.80
2018	85.50	144.00	9.60	239.10
2019	79.20	143.64	9.60	232.44

2020	74.40	148.44	9.60	232.44
2021	69.50	148.44	9.60	227.54

# Evolution des composantes du tarif depuis 2017



# TARIF AVEC REDEVANCE

# ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

• Evolution du tarif de l'eau

		2020	2021
	Part Fixe	74.40 €	69.50
	variation	-6.06%	-6.59%
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Variable	1.237 €	1.237
ums in jucture de 120ms	variation	+3.34%	0.009
	120 m³	222.84 €	217.94
.bonnement secondaire *			
		2020	2021
	Part Fixe	74.40 €	69.50
	variation	-6.06%	-6.59%
λ (I	Part Variable	1.237 €	1.237
	variation	+3.34%	0.00%
bonnement professionnel *		+3.34%	
bonnement professionnel *			0.009 <b>2021</b>
bonnement professionnel *	variation	2020	2021 171.00 d
bonnement professionnel *	variation Part Fixe	2020 171.00 €	2021 171.00 0
bonnement professionnel *	Part Fixe variation	2020 171.00 € 0.00%	2021 171.00 ( 0.002 0.972 (
	Part Fixe variation Part Variable	2020 171.00 € 0.00% 0.945 €	2021 171.00 0 0.002 0.972 0
	Part Fixe variation Part Variable	2020 171.00 € 0.00% 0.945 €	2021 171.00 ( 0.002 0.972 (
	Part Fixe variation Part Variable	2020 171.00 € 0.00% 0.945 € +1.94%	2021 171.00 ( 0.00% 0.972 ( +2.86%
	Part Fixe variation  Part Variable variation	2020 171.00 € 0.00% 0.945 € +1.94%	2021 171.00 0 0.002 0.972 0 +2.869 2021
abonnement professionnel *	Part Fixe variation Part Variable variation Part Fixe	2020 171.00 € 0.00% 0.945 € +1.94% 2020 306.00€	0.009  2021  171.00 ( 0.009  0.972 ( +2.86%

# (\*) Selon contrat de DSP.

# A ces prix, s'ajoutent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m3)	0.33	0.33
TVA	5.5%	5.5%

# Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Abonnement	74.40	69.50	-6.59%
Consommation (part variable)	148.44	148.44	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.60	9.60	
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	1.70
TVA	14.96	14.69	-
Total [€ TTC]	287.00	281.83	-1.80%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³

2.35 €/m³

# Répartition au 1er janvier 2021







# RECETTES D'EXPLOITATION

# • Recettes de la collectivité

	2019	2020
Recettes de vente d'eau	729 158.24 €	780 443.40 €
Autres recettes	44 826.85 €	41 222.77 €

# Recettes de l'exploitant

	2019	2020
Total des recettes	281 874.55 €*	315 396.97 €

<sup>\*</sup> hors contrepassation 2018/2019

Les annuités payées en 2020 sont de 90 046.36 € dont :

72 971.87 € de remboursement en capital, 17 074.49 € d'intérêts.

Rapport annuel



# Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### **QUALITE DE L'EAU**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	40	0	100 %	Ē
Conformité physico-chimique	20	0	100 %	(a)

### PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

#### **CAP SAINT CYPRIEN - KAYMARD**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
<b>→</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

# **UP DE MURET**

<b>→</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et
7	100%	mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

#### **UP L'OUCHE**

<b>→</b>	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours	
----------	------	---	--

### **UP SOURCES DE CONQUES**

→ 20 % études environnementale et hydrogéologique en cours	
--	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable 100 %

Rapport annuel



# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# **■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

# Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

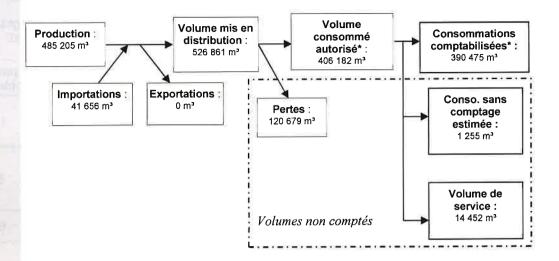
	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
TOTAL	120	100

Rapport annuel

# MAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# Prix & Qualité

#### **■ PERFORMANCE DU RESEAU**



<sup>\*</sup> données ramenées sur 365 jours

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 890 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 17 700 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	71.40	67.44	66.24	68.83	77.09

#### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,09	1,40	1.59	1.37	0.93

#### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

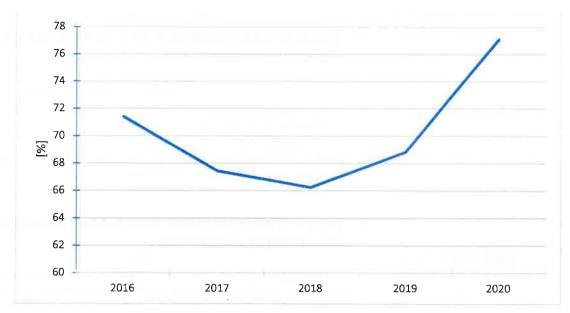
	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.97	1,27	1,36	1.21	0.82

Rapport annuel

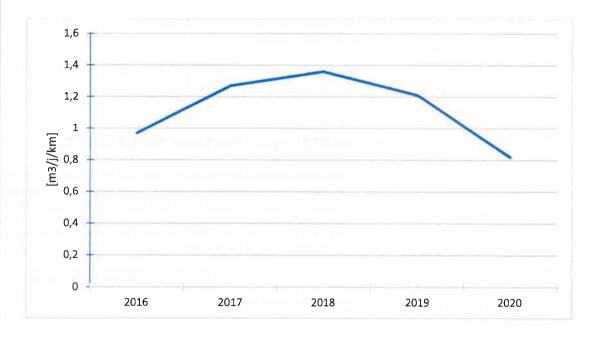
# Prix & Qualité

• -

• Evolution du rendement du réseau de distribution



• Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



# RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0.37	NC	1.435	6.355	0.478
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	0.09%	NC	0.36%	1.59%	0.12%

Rapport annuel



Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2020).

# TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61	0.80	3.99	3.18

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 12 interventions sur le réseau non programmées.

# DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de <u>un jour ouvré</u> pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

# **■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Au titre de l'exercice 2020, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 820 975.15€ / (1 015 655.17€ - 505 090.98€)

	2016	2017	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	(4)	2,33	1.66	1.97	1,61

### TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2019, s'établit à 10 066.14 € sur une somme totale facturée de 919 159.08 €, soit un taux d'impayés de 1.64%.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0.68%	0.88%	1.02%	1.64%	1.10%

<sup>\*</sup> le Syndicat n'appliquait pas le régime des provisions pour créances douteuses

Rapport annuel



■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

**TAUX DE RECLAMATIONS:** 

0.53 u / 1000 abonnés

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Rapport annuel



# Financement des investissements du service de l'eau potable

# **■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Réhabilitation de l'usine de Muret le Château	90 856.20 €
Renouvellement réseau AEP Grand Mas / Bramarigues	752 803.10 €
Travaux divers hors marchés	41 655.20 €
Travaux divers sur marchés	22 408.85 €

# MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION
Dotations / Participations	171 310.00 €

### **BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	3	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements		





# ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020		
Encours de la dette au 31 décembre	893 947.02 €	820 975.15 €		
Remboursements au cours de l'exercice	90 046.36 €	90 046.36 €		
dont en intérêts	18 488.77 €	17 074.49 €		
dont en capital	71 557.59 €	72 971.87 €		

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux amortissements	298 804.00 €	312 955.35 €

■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux provisions	28 312.24 €	28 786.11 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

EXERCICE 2020

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	1 069 000.00 € HT
15 CM - 6 <sup>ème</sup> LOT CMC AEP: RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION ENTRE LE GRAND MAS ET LE RESERVOIR DE BRAMARIGUES ET ENTRE LE BRISE-CHARGE DU CAYLA ET LA RD 227 – AVENUE DE LA PISCINE - COMMUNES DE MOURET (12330) ET MARCILLAC VALLON (12330)	1 185 000.00 € HT
16CM - 7 <sup>ème</sup> LOT CMC AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES	794 000.00 € HT
17CM - 8 <sup>ème</sup> LOT CMC AEP : REPRISE DE LA CONDUITE HAUTE PRESSION - VALLEE DU DOURDOU	632 000.00 € HT
19CM – 9 <sup>ème</sup> Lot AEP : SECTORISATION COMP CMC ET COMPTEURS COMMUNICANTS	152 500,00 € HT
18CM - 10ème LOT CMC AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DANS LE VILLAGE DE COMBRET - COMMUNE DU NAUVIALE (12330)	283 000,00 € HT
20CM - 11 <sup>ème</sup> LOT CMC AEP: RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP – RUE DU BARRY - COMMUNE DE MARCILLAC VALLON – GROUPEMENT DE COMMANDE	96 000,00 € HT

# Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE l'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; nombre de demandes recues

- ⇒ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de 569.64 € H.T. (3 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution). Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.
- ⇒ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de € H.T. (- dossiers) Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.
  - DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
27	-

# R.P.Q.S. 2020

# PARTIE 3

# Territoire « RIVE GAUCHE DU DOURDOU »







# Sommaire

			ď	
			1	
	9	Ý		
		4	•	
			þ	
U	۲		1	
۰	4		ú	
	F			
H	Ī		ł	
	ì			
Э				
	A			
	١			
١	ï			
			٢	
			ľ	

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE		CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC3	
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE		ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE		950	
RESSOURCES EN EAU			
RESSOURCES EN EAU			
NOMBRE D'ABONNEMENTS. 5 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS. 5 LONGUEUR DU RESEAU. 66  TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC			
UNDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE  ■ CONAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU  ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU  ■ PROTECTION DES PERSOURCES EN ESU  ■ CONAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU  ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN ESU  ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN ESU  ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU  ■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES, 17  ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.  17  ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.  ■ TAUX D'IMPAYES.  ■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS  ECRITES RECUES:  ■ TAUX DE RECLAMATIONS:  ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE  ■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT  DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE  ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB  ■ ETAT DE LA DETTE.  ■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE  ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU  ■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES  20  ■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES  20	52		
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	-		
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR			
PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE		TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC7	
LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE		FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018		Prix du service de l'eau potable.	7
LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT		LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT		EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018.	9
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE  INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE  QUALITE DE L'EAU			
QUALITE DE L'EAU			
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU		INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 13	
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU		QUALITE DE L'EAU	3
PERFORMANCE DU RESEAU		PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	3
PERFORMANCE DU RESEAU		CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	4
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX			
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES. 17 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES. 17 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE. 17 TAUX D'IMPAYES. 18 EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES: 18 TAUX DE RECLAMATIONS: 18 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE. 19 MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE. 19 BRANCHEMENTS EN PLOMB 19 ETAT DE LA DETTE. 19 MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 20 MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES. 20			
■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.17■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.17■ TAUX D'IMPAYES.18■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONSECRITES RECUES:18■ TAUX DE RECLAMATIONS:18■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.19■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT19DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE.19■ BRANCHEMENTS EN PLOMB.19■ ETAT DE LA DETTE.19■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITEORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.20■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.20			
■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE			
■ TAUX D'IMPAYES18■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONSECRITES RECUES:18■ TAUX DE RECLAMATIONS:18■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE19■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT19DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE19■ BRANCHEMENTS EN PLOMB19■ ETAT DE LA DETTE19■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITEORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU20■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES20			
■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS  ECRITES RECUES:			
ECRITES RECUES: 18  TAUX DE RECLAMATIONS: 18  FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 19  TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 19  MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE 19  BRANCHEMENTS EN PLOMB 19  ETAT DE LA DETTE 19  MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 20  MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 20			_
■ TAUX DE RECLAMATIONS:	EC		R
<ul> <li>■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE</li></ul>		TAUX DE RECLAMATIONS :	8
■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE		FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE19	
DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE		TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	9
BRANCHEMENTS EN PLOMB		MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT	
BRANCHEMENTS EN PLOMB	DE	E CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	9
■ ETAT DE LA DETTE		BRANCHEMENTS EN PLOMB	9
■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE  ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU		ETAT DE LA DETTE	9
ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 20 MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 20			
■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	OF		n
		MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOLITEUSES 20	n
= FRESENTATION DESTROJETS AL ETODE20			
	8	PRESENTATION DES PROJETS AL ETODE	J
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	- 1277		
MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS		MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS	
DE SOLIDARITES	\ <del>_</del> :		
■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION			
	DE	ECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE	4
		ENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1
DECENTRACIBLE CONDUITES EN AIT LICATION DE L'ARTICLE L'ITTS-1-DU CODE	GE	ENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1

Rapport annuel



# Caractérisation technique du service public de l'eau potable

# ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

#### **■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

1 012 habitants

# **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service public de l'eau potable est géré en régie depuis le 1er janvier 2019.

#### PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la gestion du service public de l'eau potable :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil, des compteurs et équipements défectueux, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Investissement et entretien	du génie civil et de l'ensemble des ouvrages





# RESSOURCES EN EAU

# • Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2020 [%]	Variation 2019/2020
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	= = =	氯		₽.
Total des prélèvements [m³]	-	:	248	-

# Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]	Variation 2019/2020
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	11 885	11 885	- %
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	165 220	185 339	12.1%

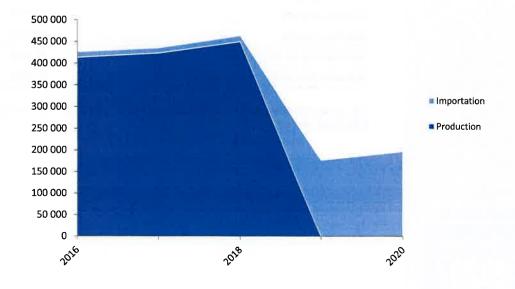
# Volumes produits

Ouvrage	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Variation 2019/2020
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	=	8	× §

# • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	-	*	12
Importations	177 105	197 224	11.36%
Total général	177 105	197 224	11.36%

# • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

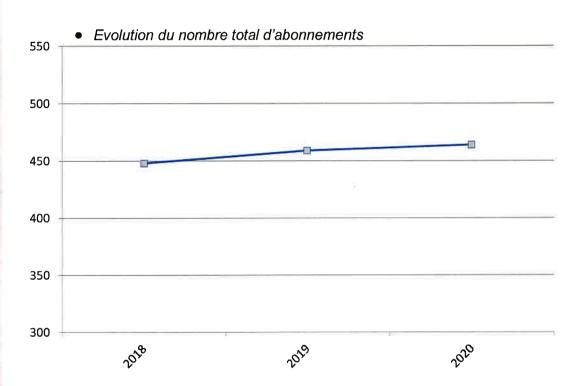


Rapport annuel



# NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	459		
Grand-Vabre		138	
Noailhac		99	
St Cyprien		227	
Nombre total d'abonnements	459	464	1.09%



# ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2019	2020	Variation
Volume produit	30		121
Volume importé	177 105	197 224	11.36%
Volume exporté	- 98 430	- 120 246	22.16%
Volume mis en distribution	78 675	76 978	-2.15%
Volume total vendu aux abonnés	57 468	56 340	-1.96%

La consommation moyenne par abonnement est de :  $121~\text{m}^3$  par an. Elle était de  $125~\text{m}^3$  en 2019 soit +3.30% sur un an.

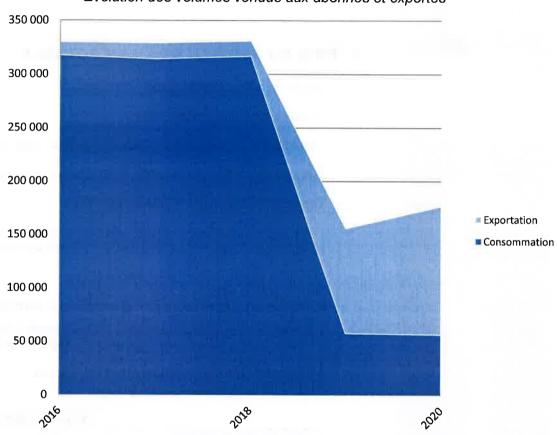
EXERCICE 2020



# • Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2019 [m³]	Exporté en 2020 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU SIAEP ST SANTIN MONTMURAT	4	-
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN	2	-
CONQUES MURET LE CHATEAU - Pouget	4 559	5 071
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	93 871	115 175
Volume total exporté	98 430	120 246

# • Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



# LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	74.256	74.256	-

Rapport annuel



# Tarification et recettes du service public de l'eau potable

#### FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

# • Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Rive Gauche du Dourdou	0,33	0,33

EXERCICE 2020

#### TARIF HORS REDEVANCE

# LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

• Evolution du tarif de l'eau

# Abonnement domestique

\ <del>-</del>	2020	2021	
Part Fixe	02.05.0		
Surtaxe	93,95 €	93,95 €	
Part Variable	1,5805 €	1,5805 €	
Surtaxe			
120 m³	283,61 €	283,61 €	

# Abonnement secondaire

	2020	2021
Part Fixe	01.00.0	00.50.0
Surtaxe	81,00 €	82,50 €
Part Variable	4 5005 0	1.500.5
Surtaxe	1,5805 €	1,5805 €

# **Abonnement professionnel**

	2020	2021
Part Fixe	170.00.0	
Surtaxe	150,00 €	160,00 €
Part Variable	1.0700.0	1000
Surtaxe	1,2528 €	1,2528 €

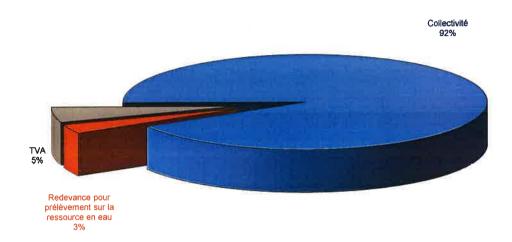
# A ces prix, s'ajoutent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

# • Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Collectivité Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau TVA Total [€ TTC]	283.61 9.60 16.13 309.34	283.61 9.60 16.13 309.34	E

Répartition au 1er janvier 2021

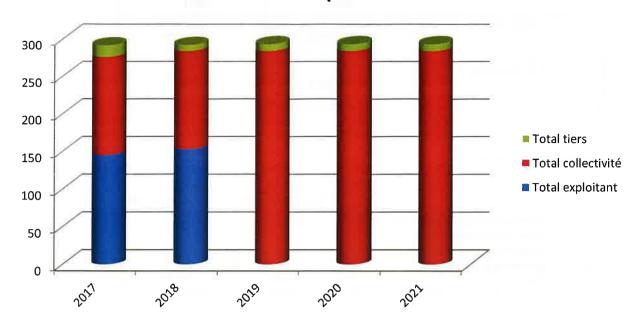


# ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144.87	130.78	15.65	291.30
2018	152.77	130.78	8.40	291.95
2019		283.61	9.60	293.21
2020	<u>=</u>	283.61	9.60	293.21
2021	±	283.61	9.60	293.21

# Evolution des composantes du tarif



TARIF AVEC REDEVANCE

# LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU »

• Evolution du tarif de l'eau

# Abonnement domestique

-	2020	2021
Part Fixe	03.05.6	93,95 €
Surtaxe	93,95 €	
Part Variable	1 5005 0	1,5805 €
Surtaxe	1,5805 €	
120 m³	283,61 €	283,61 €

#### Abonnement secondaire

	2020	2021
Part Fixe	81,00 €	82,50 €
Surtaxe		
Part Variable	1,5805 €	1 5005 0
Surtaxe		1,5805 €

**Abonnement professionnel** 

	2020	2021
Part Fixe	150.00.6	160,00 €
Surtaxe	150,00 €	
Part Variable	1.2529.6	1 2529 6
Surtaxe	1,2528 €	1,2528 €

# A ces prix, s'ajoutent:

	1er janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m3) TVA	0.33 5.5%	0.33 5.5%

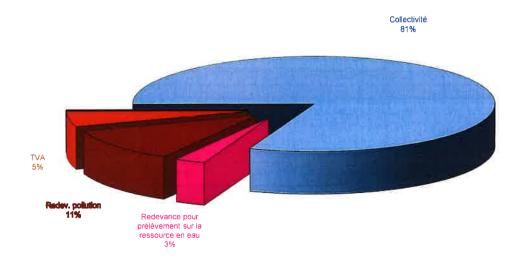
# • Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Collectivité Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	283.61 9.60	283.61 9.60	
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	:*
TVA	18.30	18.30	-
Total [€ TTC]	351.11	351.11	-

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ 🚰

2,96 €/m³

# Répartition au 1er janvier 2021





# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2019	2020			
Recettes de vente d'eau	179 550.21 €	141 738.26 €			
Autres recettes					
Autres recettes	11 657.12 €	12 380.26 €			
	11				
Total des recettes	191 207.33 €	154 118.52 €			

Les annuités payées en 2020 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

EXERCICE

Rapport annuel



# Indicateurs de performance du service de l'eau potable

#### QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

# Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	27	0	100 %	
Conformité physico-chimique	27	3	88.9 %	Pes.

### **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

# FLAGNAC - Captage pompage Lacombe - DECAZEVILLE COMMUNAUTE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
<b>→</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable 100 %

Rapport annuel



# MAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

# Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

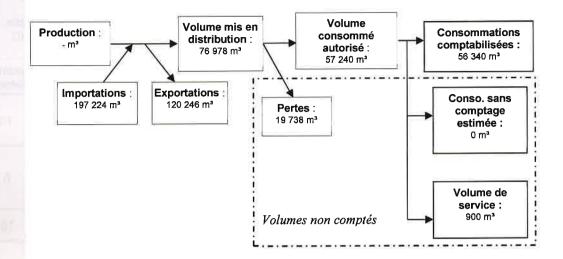
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	10
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	100

Rapport annuel



# PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 900 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	79.40	79.67	75.45	88.53	89.99

N.B.: la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

#### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0.95	1,04	1.30	0.78	0.76

# - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

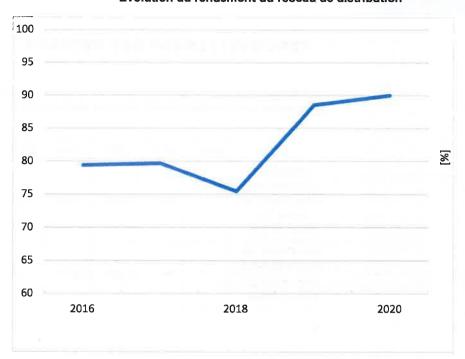
	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.87	0.87	1.12	0.75	0.73

Rapport annuel

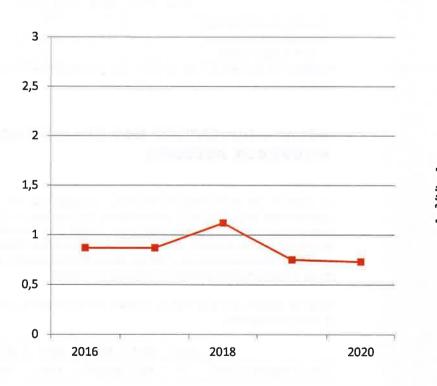
# Prix & Qualité

# de MONTBAZENS RIGNAC

#### Evolution du rendement du réseau de distribution



#### Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



Rapport annuel



#### RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC	0.446	0.681	0.839
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	:=\	NC	0.16%	0.92%	1.13%

# TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	:#X	8.19	11:96	19.61	30.17

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 14 interventions sur le réseau non programmées.

# DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'engage sur un délai maximal pour l'ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou la remise en service d'un branchement existant dans un délai de 48 heures (jours ouvrés) pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de respect du délai	- %	98%	89.29%	100%	100%

#### DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. **Néant** 

Rapport annuel



	2016	2017	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette		9:1	•		3.5

#### TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2020, s'établit à 3 757.81 € HT sur une somme totale facturée de 155 474.03 € HT, soit un taux d'impayés de 2.42%

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	-%	1.90%	NC	1.39%	2.42%

# EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

#### TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Rapport annuel



## Financement des investissements du service de l'eau potable

#### **■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES	
Travaux divers sur marché (sectorisation, BdC)	187 497.22	
Travaux divers	5 696.57 €	

# MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION
Dotations / Participations	36 859.00 €

#### BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	- 5	
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	<u> </u>	â
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	: <b>5</b>	=

#### ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes

Néant

Rapport annuel



	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- ,€	-€
dont en intérêts	-€	- €
dont en capital	-€	- €

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux amortissements	33 492.00 €	33 492.00 €

MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux provisions	- €	- €

■ RESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Travaux de renouvellement de réseau AEP	361 000 € HT
11 CRG – Travaux divers sur réseau	38 000 € HT

EXERCICE 2020

# Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

Néant

DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS

# R.P.Q.S. 2020

# PARTIE 4

# Territoire « Commune de CUZAC »





# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

# Sommaire

ш	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC3	
=	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	
	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	
	<del>.</del>	
	. 이 전에 가는 이 것이다. 그는 이 전에 가는 것이 되었다면 하는 것이다. 그는 것이 없는 이 것이다.	
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC7	
	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	
	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7	
	*	8
	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE12	
	QUALITE DE L'EAU12	
	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	
	PERFORMANCE DU RESEAU	
	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	
	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES 14	
	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	
-	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	
-	TAUX D'IMPAYES	
=	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES 15 TAUX DE RECLAMATIONS	
-	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	
	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAI	137
	J COURS DE L'EXERCICE	JA
	_	
_		
_		
	RVICE PUBLIC DE L'EAU	
	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 17	
	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	
	A COTTONIC DE COLUMN A DITTE EM DE COCCUSA ESTADA E	
	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 18	
	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	
	DESCRIPTION DECENTRALIS	EE
CO	ONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT	

Rapport annuel



### Caractérisation technique du service public de l'eau potable

#### **■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC assure et exerce la compétence en eau potable sur l'intégralité du territoire de la Commune de CUZAC

#### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

244 habitants

#### **■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service public de l'eau potable est géré en régie. Un contrat de prestation de service portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'eau potable, a été conclu le 9/05/2019 avec la Société SAUR pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

#### PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements défectueux (hors fourniture des compteurs à la charge de la collectivité), des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	-

La collectivité prend en charge

Gestion des abonnés accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers			
Gestion du service relève des compteurs, mise en service des branchements			
Entretien	du génie civil des ouvrages		
Renouvellement des compteurs et des branchements, des canalisations, clôtures, des captages, du génie civil			

Rapport annuel





#### RESSOURCES EN EAU

#### Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2020 [%]	Variation 2019/2020
CUZAC - Les Crozes - Puits La Poulou	14 937	14 030	100%	-6.07%
Total des prélèvements [m³]	14 937	14 030	100%	-6.07%

#### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]	Variation 2019/2020
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – PMR	138 m3	195 m3	+41.3%

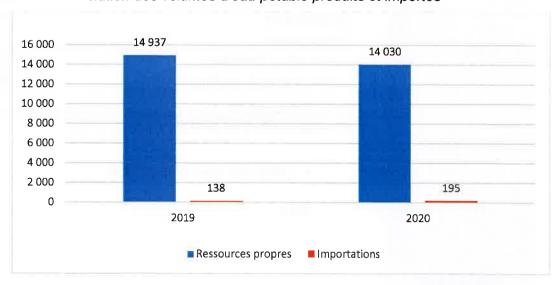
#### Volumes produits

Ouvrage	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Variation 2019/2020
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	14 937	14 030	-6.07%

#### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	14 937	14 030	-6.07%
Importations	138	195	+41.3%
Total général	15 075	14 225	-5.63%

#### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



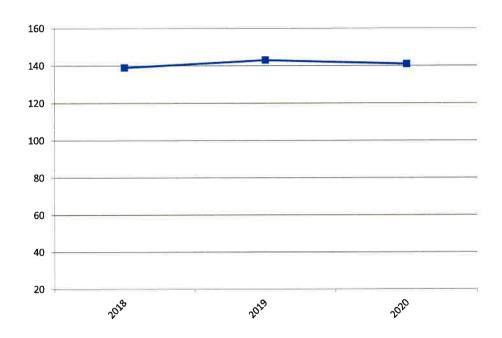
Rapport annuel



#### **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements	143	141	-1.39%

#### • Evolution du nombre total d'abonnements



#### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2019	2020	Variation
Volume produit	14 937	14 030	-6.07%
Volume importé	138	195	+41.3%
Volume exporté	5		-
Volume mis en distribution	15 075	14 225	+5.63%
Volume total vendu aux abonnés	11 399	11 221	-1.56%

La consommation moyenne par abonnement est de :  $80~\text{m}^3$  par an. Elle était de  $80~\text{m}^3$  en 2019 soit + 0~% sur un an.

• Détail des exportations d'eau

Néant

EXERCICE 2020



• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés

Néant

#### LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	5,821	5,821	

Rapport annuel



### Tarification et recettes du service public de l'eau potable

#### **■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

#### PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

#### Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	
CUZAC	0,33	0,33	

EXERCICE 2000

#### TARIF HORS REDEVANCE

# LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique – Commune de CUZAC

#### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	54.45	56.88	+4.46%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	0,8380	0,9150	+9.18%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	-
	TVA	5,5%	5,5%	2

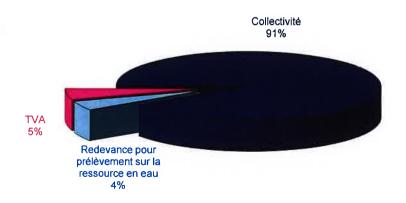
#### Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Collectivité Redevance pour prélèvement sur la	155,01 7,80	166,68 7,80	+7.53%
ressource en eau TVA Total [€ TTC]	8,95 171,76	9,60 184,08	+7.26% <b>+7.17%</b>

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ 🖟

1,53 €/m³

#### Répartition au 1er janvier 2021

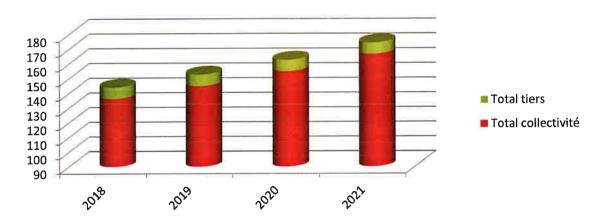


#### ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2018	136,49	7,80	144,29
2019	145,09	7,80	152,89
2020	155,01	7,80	162,81
2021	166,68	7,80	174,48

# Evolution des composantes du tarif depuis 2018



#### TARIF AVEC REDEVANCE

#### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

#### Commune de CUZAC

#### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	54,45	56,88	+4.46%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	0,8380	0,9150	+9.19%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	
	Redevance de pollution domestique	0.33	0.33	
	TVA	5,5%	5,5%	=

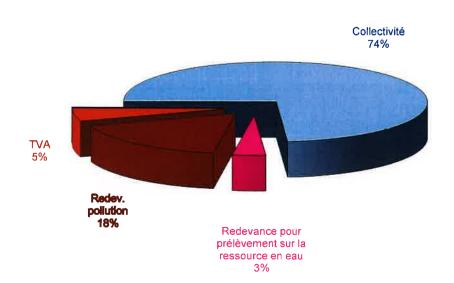
#### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
Collectivité	155,01	166,68	+7.53%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	
TVA	11,13	11,77	+5.75%
Total [€ TTC]	213,54	225,85	+5.76%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³;

1,88 €/m³

#### Répartition au 1er janvier 2021





#### **RECETTES D'EXPLOITATION**

#### • Recettes de la collectivité

2019	2020
19 299,11 €	17 068,65 €
11 360,51 €	7 734,94 €
19 299,11 €	17 068,65 €
6 441,07 €	2 651,79 €
	19 299,11 € 11 360,51 € 19 299,11 €

Les annuités payées en 2020 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
   € d'intérêts.



### Indicateurs de performance du service de l'eau potable

#### QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	7	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	7	0	100 %	

#### PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Puits Communal - CUZAC

	0%	aucune action
<b>→</b>	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable 20 %

Rapport annuel



#### CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

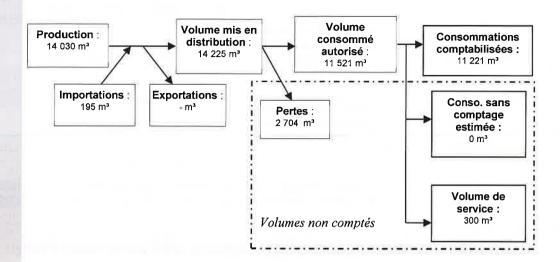
	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
TOTAL	120	105

EXERCICE 2020

# SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC



#### PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Maître d'ouvrage à 300 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	3.53	84.72	77.61	80,99

#### - indice des volumes non comptés =

((estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements) /365

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	- -	1.14	1.73	1,41

#### - indice linéaire de pertes en réseau =

(pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-	0.99	1.59	1,27

Rapport annuel



#### RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	Ē,	0	0.113	0.225
Taux moyen de renou- vellement des réseaux d'eau potable	•	0 %	1.94%	3.87%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2020).

# TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	×	28.77	34.97	7.09

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 1 intervention sur le réseau non programmée.

# DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de <u>deux jours</u> <u>ouvrés</u> pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020
Taux de respect du délai (%)	8	100	100	100

#### DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Au titre de l'exercice 2019, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr)

,	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette		170	E.

Rapport annuel





#### TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2020, s'établit à 693,64 € HT sur une somme totale facturée de 21 948.83 €, soit un taux d'impayés de 3,16 %.

	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés		7.86 %	7.81%	3.16 %

Le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

# ■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI

#### **TAUX DE RECLAMATIONS:**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Rapport annuel



# Financement des investissements du service de l'eau potable

#### TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en conformité captage Cuzac - PPI PPR PPE	40 848.79

# MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION
Dotations / Participations	36 000.00 €

#### BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année		-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		<u> </u>
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	<b></b>	12

#### ETAT DE LA DETTE

Néant

EXERCICE 2020

#### MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux amortissements	â	<b>E</b>

#### MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2019	2020
Montant des dotations aux provisions	- €	- €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Mise en conformité – captage Cuzac – PPI PPR PPE	40 848.79 € HT
UDI de CUZAC – Etudes et travaux	120 000.00 € HT
TOTAL	160 848.79 € HT

# Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ 0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ 0 dossiers d'admission en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T. Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
SI C TERRONI RESERVIR I I ENTITE I	No. 1 Early Described and Service



Egalité

Fraternité



# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'ofice de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel

Édition mars 2021

# L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS?

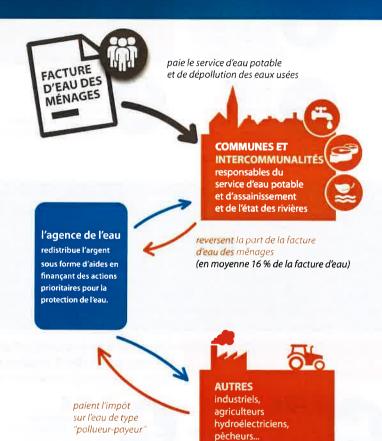
Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en movenne

(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité. rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité







de l'agence de l'eau Adour-Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/

#### **COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?**

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

#### recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



de pollution les éleveurs concernés

#### 2,20€ de redevance de pollution

payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

#### **70,30 €**

de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (v compris réseaux de collecte)

#### 6,10€ de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés

de redevances perçues par l'agence de l'eau 📖 100 EURO en 2020 sur le prix des produits



1,80€ de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



2,20€ de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,30€ de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)



13€ de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

#### À OUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

#### interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



4,70€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



7,40€ pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



38,40€ aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



11,40€ aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

aides accordées par l'agence de l'eau euscen 2020



9,50€ aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



12,20€ aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



15,90€ principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des

cours d'eau -renaturation, continuité écologique et des zones humides).



0,50€ pour la solidarité internationale

\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

#### **ACTIONS AIDÉES**

#### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans difflérents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160** M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffluses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares.
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

# POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

# POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86** M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en efflet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

# POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

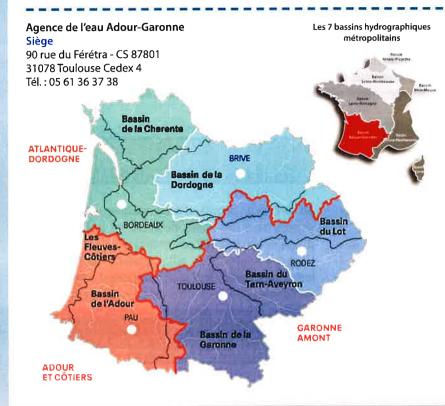
0

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5° du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7000 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



#### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex

Tél.: 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

e

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél.: 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503 64075 Pau Cedex Tél.: 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### **Garonne Amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9 Tél.: 05 65 75 56 00

Départements 12 · 30 · 46 · 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407 31405 Toulouse Cedex 4

Tél.: 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021





# Donnez votre avis!

